



TABLEAU			
N° UNITÉ	SUPERFICIE (m ²)	COEFFICIENT	REMARQUES
1	75,4	9,07	
2	66,8	7,81	
3	115,2	13,41	
4	68,1	7,96	
5	81,1	9,45	
6	59,7	10,46	
7	76,4	8,91	
8	118,4	13,58	
9	75,4	8,91	
10	69,7	10,46	
TOTAL	858,2	100,00	

Laisser un espace pour les détails sur le dépôt
6 x 20 centimètres

SPÉCIMEN SEULEMENT

NIGIT' STIL MANOR
PLAN D'ARPENTAGE DE
CONDOMINIUM
CONSTITUÉ DES
LOTS 11 & 12, BLOC 75, PLAN 74500 CLSR

(Description de l'emplacement)
(Voir les Lignes directrices sur la
préparation des plans)

ARPENTÉ PAR W.A. ASHE, ARPEUTEUR FÉDÉRAL EN 1993

ÉCHELLE 1:100



LÉGENDE:

Les directions sont grilles et proviennent de la direction 02° 30' 20" de la ligne entre les bornes délimitant la limite ouest du lot 12 tel qu'indiqué sur le plan 74500 CLSR et d'après ce plan, se rapportent au méridien central du fuseau 8 dans le système UTM (135° de longitude ouest).

Borne ATC 77 indiqué ainsi:
Les terres en cause sur ce plan sont bornées ainsi: O 77

Les distances sont en mètres.
Les dimensions intérieures des unités se rapportent aux limites des unités et sont une indication de la taille des unités établie par les mesures prises sur place.
Les dimensions extérieures du bâtiment sont mesurées le long des murs extérieurs de fondation de béton, au niveau du sol.
Les rattachements aux coins du bâtiment sont perpendiculaires à la limite du lot.
Toutes les zones qui n'ont pas de désignation d'unités sont des zones communes.
Tous les matériaux de finition comme les supports d'enduit, le plâtre, le placo-plâtre, les panneaux, les revêtements de sol ou tout autre matériau attaché, posé, collé ou appliqué sur la face des matériaux de support ou de gros oeuvre, y compris les portes et les fenêtres, font partie de l'unité.
La limite entre une unité et une autre unité ou une zone commune est la partie du plancher, du mur ou du plafond (selon le cas) considérée la face du matériau de support ou de gros oeuvre.
La superficie des unités comprend le total de tous les étages de chaque unité, mais ne comprend pas la superficie des balcons.
Les zones désignées par le numéro suivi d'une lettre sont des parties d'usage exclusif des parties communes.

AJOUTER LES CERTIFICATS D'APPROBATION VOULUS